



## Rapport au Conseil communal

---

Réponse à la motion, modifiée en postulat, de Madame la Conseillère communale Paulette De Vrieze Stan  
*« Motion Paulette De Vrieze Stan et consorts PLR, demandant une étude visant à favoriser la mobilité des seniors palinzards, renonçant à leur permis de conduire, par une subvention sur l'abonnement aux transports publics »*

---

## Mobilité et Fonds FEED

Maurice Mischler

Rapport n°02/2023

Rapport adopté par la Municipalité, le 05.12.2023



## Table des matières

|          |                                     |          |
|----------|-------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>Introduction .....</b>           | <b>2</b> |
| <b>2</b> | <b>Développement.....</b>           | <b>3</b> |
| <b>3</b> | <b>Etudes.....</b>                  | <b>4</b> |
| 3.1      | Comparaison d'autres communes ..... | 4        |
| 3.2      | Estimation à Épalinges.....         | 5        |
| <b>4</b> | <b>Aspects financiers.....</b>      | <b>6</b> |
| <b>5</b> | <b>Conclusion.....</b>              | <b>9</b> |

### 1 Introduction

Dans sa motion, modifiée en postulat, Madame la Conseillère communale Paulette De Vrieze Stan demande une étude visant à favoriser la mobilité des seniors palinzards. Voici le texte du-dit postulat :

**« Motion Paulette De Vrieze Stan et consorts PLR, demandant une étude visant à favoriser la mobilité des seniors palinzards, renonçant à leur permis de conduire, par une subvention sur l'abonnement aux transports publics.**

*Pouvoir conduire sa voiture est une liberté de mouvement indéniable.*

*Qu'en est-il pour les personnes âgées de 70 ans et plus ?*

*Bien-sûr, habituées à cette liberté (qui a un coût certain), un certain nombre d'entre eux voudrons peut-être changer leur habitude, moins, voir ne plus utiliser leur voiture et utiliser les transports publics avec un abonnement Mobilis.*

*En effet, c'est moins stressant, moins couteux et plus écologique d'utiliser les transports en commun. Notre commune subventionne nos juniors pour leurs déplacements en transports publics pour aller à l'école, ce qui est tout à fait normal. Ils étaient 984 à en bénéficier en 2019, soit sous forme de « gratuité » (-20,- de contribution), soit sous forme de « demi-tarif » sur l'abonnement Mobilis annuel. Ce qui représente pour la commune une contribution financière de presque 329'000,- pour l'année 2019.*

*Rappelons que nos seniors palinzards (> 65 ans) s'élèvent à 1696 (sur 9877 habitants), ce qui représente 77,17 % de la population à Epalinges. Bien sûr, dans ce nombre, il y a des couples qui utilisent ensemble une seule voiture, ou plus, ou pas du tout de voiture. Avec le vieillissement de la population, le nombre de conducteurs de plus 80 ans diminue très fort.*

*La Communauté tarifaire vaudoise Mobilis offre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, aux conductrices et conducteurs de 70 ans et plus renonçant à leur permis de conduire, la possibilité de bénéficier d'une réduction sous forme d'un bon de 50 % sur un abonnement Mobilis, ou un bon de 75% sur une carte multijours, ceci malheureusement qu'une seule fois, la première fois.*

*L'abonnement Mobilis Senior est environ 10 % moins cher qu'un abonnement Mobilis normal (l'abonnement annuel comprenant 2 zones coûte 670.- pour les seniors et 740.- à prix normal).*

*Pour inciter bon nombre de personnes retraitées à renoncer à utiliser leur véhicule pour leurs déplacements et privilégier l'utilisation des transports publics, la commune pourrait leur donner un coup de pouce par la suite, sous forme de subvention pour leur abonnement Mobilis Senior.*



Cette action s'inscrit pleinement dans la mobilité du futur. Elle peut encourager ses bénéficiaires à renoncer définitivement à l'utilisation de leur voiture. Ce serait aussi un bon pas pour inciter nos aînés à contribuer à la préservation de notre environnement auquel ils sont comme nous sensibles.

Par cette motion, au nom du PLR, je demande à la municipalité d'étudier les différentes options possibles et de chiffrer le coût estimatif de cette subvention pour les aînés concernés.

Cependant une suggestion : la possibilité d'un remboursement de 25% sur la présentation d'un abonnement Mobilis Senior 2 Zones, annuel, mensuel ou hebdomadaire.

Je vous remercie pour votre attention.

Paulette De Vrieze Stan, Conseillère communale PLR, le 15 décembre 2020. »

## 2 Développement

La demande de Madame la Conseillère communale Paulette De Vrieze Stan va tout à fait dans la droite ligne de la volonté de la Municipalité d'encourager la mobilité durable auprès de la population.

Le **Fonds d'Efficacité énergétique, d'Énergies renouvelables et de Durabilité (FEED)** contient d'ailleurs une partie intitulée « Mobilité durable ». Cette catégorie proposait à l'origine des aides financières à l'achat d'un vélo ou d'un scooter électrique, d'une borne de recharge ou encore d'un abonnement Mobility notamment. Chaque année, des mesures sont modifiées et/ou ajoutées à la Directive du FEED disponible sur le site internet de la Commune, via la Commission consultative de l'énergie. Certaines mesures sont parfois supprimées ou diminuées, car plus adaptées à la situation, notamment à celles des subventions cantonales ou fédérales.

**Ainsi, en 2022, des aides financières à l'achat d'un abonnement de transports publics ont été incluses.** Ces nouvelles aides sont destinées aux jeunes en formation âgés de 20 à 25 ans et aux seniors au bénéfice du droit à l'AVS. Ces aides concernent l'achat d'un abonnement annuel 2<sup>e</sup> classe Mobilis ou d'un abonnement général CFF. Le montant des aides est le même pour les deux catégories de population, à savoir :

|                           | Jeunes                              | Seniors | Seniors déposant le permis |
|---------------------------|-------------------------------------|---------|----------------------------|
| <b>Abonnement Mobilis</b> | Subvention de 25%<br>Max. CHF 250.- |         | x                          |
| <b>Abonnement CFF</b>     | Subvention de CHF 350.-             |         | x                          |

Au départ, il était proposé des montants plus élevés afin d'être plus incitatif, au risque de limiter les nombre d'aides aux 200 premiers requérants et/ou d'imposer un délai d'attente de 2 ans pour une seconde demande. Les montants proposés se présentaient comme suit :

|                           | Jeunes                              | Seniors                             | Seniors déposant le permis |
|---------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| <b>Abonnement Mobilis</b> | Subvention de 50%<br>Max. CHF 500.- | Subvention de 50%<br>Max. CHF 400.- | x                          |
| <b>Abonnement CFF</b>     | Subvention de CHF<br>700.-          | Subvention de CHF<br>1'000.-        | x                          |



La Municipalité a par la suite décidé de baisser le montant de ces aides afin de ne pas limiter le nombre potentiel de bénéficiaires.

Pour information, la subvention s'applique uniquement pour les abonnements en deuxième classe. Le prix d'un AG CFF Jeunes s'élève à CHF 2'650.- et Seniors à CHF 2'880.-. Concernant les abonnements Mobilis, le prix dépend du nombre de zones choisi. Voici quelques exemples de prix pour Jeunes et Seniors :

|     |      |                      |
|-----|------|----------------------|
| 1.  | 423  | 600                  |
| 2.  | 468  | 670                  |
| 3.  | 684  | 980                  |
| 4.  | 864  | 1240                 |
| 5.  | 1035 | 1480                 |
| 12. | 1665 | 2380 (12 zones et +) |

Depuis le début de l'année 2022, il a été remarqué que proposer une aide communale uniquement pour un abonnement annuel peut poser problème car des jeunes et seniors ne peuvent pas se permettre financièrement de dépenser entre CHF 600 et CHF 3'000.- en une seule fois. Toutefois, le FEED n'est pas conçu pour accorder des aides mensuelles, mais ponctuelles. Une adaptation pourrait être envisagée afin d'intégrer au mieux l'ensemble des jeunes et seniors.

Fin octobre 2022, voici l'état des demandes de subvention traitées par l'administration concernant les abonnements de transports publics :

- Mobilis Jeune : 12
- Mobilis Senior : 1
- AG CFF Jeune : 1
- AG CFF Senior : 0

Un tout-ménage donnant les diverses possibilités de subventions vient d'être envoyé à la population. Si une augmentation des demandes concernant ces abonnements n'est pas observée suite à cet envoi, on pourrait également imaginer une subvention spécifique pour les seniors déposant leur permis de conduire. Pour ces derniers, l'aide communale pourrait être augmentée à plus de 50% du prix d'achat.

### 3 Etudes

#### 3.1 Comparaison d'autres communes

Plusieurs villes ont également prévu une aide financière communale pour l'achat d'un abonnement de transports publics. Nous pouvons prendre **l'exemple de Lausanne, Vevey, Nyon et Ecublens**.

Dans le cadre de son Plan Climat, la **Ville de Lausanne** a étendu ses subventions des abonnements de transports publics pour les personnes à la retraite, aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI ainsi qu'aux jeunes en formation. Les personnes à la retraite peuvent ainsi bénéficier d'une réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis « Senior », zones 11-12, moyennant une participation de 40.-. Selon les informations de la Ville de Lausanne, environ 15% des seniors et 15% des jeunes adressent une demande à l'administration.

A **Vevey**, l'aide est réservée aux étudiants et apprentis de 15 à 30 ans hors scolarité obligatoire et pour les personnes à l'AVS et à l'AI et concerne l'abonnement annuel Mobilis, général CFF et de parcours CFF. L'aide est de 20% du prix d'achat et de maximum CHF 250.-.



A **Nyon**, l'aide concerne uniquement un abonnement Mobilis annuel ou mensuel (minimum 6 mois) pour la zone 20 et se décline en trois variantes : 50% de la valeur de l'abonnement junior (6 à 24 ans) et de maximum CHF 212.- pour un abonnement annuel ; 20% de la valeur de l'abonnement adulte et de maximum CHF 132.- ; 50% de la valeur de l'abonnement senior et de maximum CHF 300.-.

A **Ecublens**, la Commune entre en matière pour l'abonnement demi-tarif (CHF 50.- jusqu'à 16 ans puis CHF 100.-), l'abonnement annuel Mobilis à hauteur de CHF 200.-, l'abonnement général CFF à hauteur de CHF 300.-, l'abonnement général CFF Famille à hauteur de 20% du coût et de maximum CHF 300.-.

### 3.2 Estimation à Épalinges

On dénombre actuellement 1725 seniors âgés de 65 ans ou plus actifs dans la commune. **D'après Mobilis, en 2021, 141 Palinzards de plus de 65 ans ont acheté un abonnement. Cela représente donc environ 8% à 9% des seniors.** La proportion de seniors ayant acheté un abonnement CFF n'est pas connue, mais on peut estimer que 15% des seniors ont un abonnement de transports publics, ce qui représente environ 259 personnes. Sur ces potentiels abonnés, on peut établir une estimation haute en avançant que 50% d'entre-eux adresseront une demande à la commune, ce qui représente environ 130 personnes. On peut également penser que l'abonnement Mobilis est plus sollicité que l'abonnement général CFF, et ainsi établir le ratio 70% Mobilis et 30% CFF. Les calculs suivants se basent sur les montants actuels des aides.

Si 91 (sur 141) seniors demandent l'aide à l'achat d'un abonnement Mobilis (max. CHF 250.-), cela représenterait un total de CHF 22'750.-. Si 39 seniors demandent l'aide à l'achat d'un AG CFF, cela représenterait un total de CHF 13'650.-. Le total s'élèverait donc à CHF 36'400.-.

Si l'on reprend les montants proposés au départ, le résultat est le suivant : Mobilis : CHF 36'400.- / AG CFF : CHF 39'000.-, pour un total de CHF 75'400.-

On dénombre à Épalinges, 1144 jeunes âgés de 20 à 25 ans. D'après Mobilis, en 2021, 748 Palinzards âgés de 16 à 24 ans ont acheté un abonnement. Cela représente donc environ 48% à 49% de cette catégorie d'âge (total : 1542). Une aide communale hors fonds FEED existe déjà pour les jeunes jusqu'à 20 ans. Si l'on compare les chiffres, les jeunes de 20 à 25 représentent un peu moins de 75% de la catégorie 16 à 24 ans, bien que les âges ne correspondent pas exactement. On peut donc **estimer que 561 jeunes de 20 à 25 ans ont un abonnement Mobilis, ce qui représente 49%**. La proportion de jeunes ayant acheté un abonnement CFF n'est pas connue, mais on peut estimer que 70% des 16 à 24 ans ont un abonnement de transports publics, ce qui représente environ 1080 personnes.

Sur ces potentiels abonnés, on peut établir une estimation haute en avançant que 50% d'entre-eux adresseront une demande à la commune, ce qui représente environ 280 personnes. On peut garder le ratio 70% Mobilis et 30% CFF. Les calculs suivants se basent sur les montants actuels des aides.

Si 196 (sur 561) jeunes demandent l'aide à l'achat d'un abonnement Mobilis (max. CHF 250.-), cela représenterait un total de CHF 49'000.-. Si 84 jeunes demandent l'aide à l'achat d'un AG CFF, cela représenterait un total de CHF 29'400.-. Le total s'élèverait donc à CHF 78'400.-.

Si l'on reprend les montants proposés au départ, le résultat est le suivant : Mobilis : CHF 98'000.- / AG CFF : CHF 58'800.- pour un total de CHF 156'800.-.



En prenant les montants actuels des aides et les estimations ci-dessus, les subventions pour les abonnements de transports publics, jeunes et seniors confondus, coûteraient au maximum CHF 114'800.- par année. Si l'on prend les valeurs des aides proposées à l'origine, cela coûterait au maximum CHF 232'200.-. A noter que les estimations sont bien plus hautes que le nombre de demandes reçues à ce jour, mais cela permet d'avoir une marge d'évolution d'ici à 2030.

On constate aisément que la proportion de jeunes et de seniors qui disposent d'un abonnement divergent beaucoup. 10% des seniors ont un abonnement Mobilis pour 50% des jeunes. Pour un abonnement de transports publics – Mobilis et CFF confondus – on peut estimer que 15% des seniors en ont pour 65% des jeunes de 20 à 25 ans. Dans le cadre de la réduction du transport individuel motorisé (TIM) et de l'augmentation des mobilités actives (douce, TP, multimodalité), on peut viser un objectif de 25% de seniors et 75% des jeunes ayant un abonnement de TP en 2030. Pour cela, les aides doivent être suffisamment incitatives au sens où le but est que des automobilistes utilisent davantage les transports publics, et donc que le nombre d'abonnés augmente. Les montants actuels permettent aux usagers des TP de bénéficier d'une subvention mais n'incitent pas à un changement de comportement de mobilité. Une aide plus élevée pour les seniors déposant leur permis serait donc tout à fait justifiée.

#### 4 Aspects financiers

Voici ci-dessous les valeurs en nombre de demandes et de montant total dans la catégorie « Mobilité durable » depuis la création du FEED :

- 2017 : 10 demandes pour un montant total de CHF 3'000.-
- 2018 : 60 demandes pour un montant total de CHF 29'403.-
- 2019 : 101 demandes pour un montant total de CHF 26'515.-
- 2020 : 149 demandes pour un montant total de CHF 40'215.-
- 2021 : 154 demandes pour un montant total de CHF 47'185.-
- Octobre 2022 : 158 demandes pour un montant total de CHF 53'682.-

Le plafond annuel alloué pour cette catégorie s'élève à CHF 300'000.-. On peut estimer qu'un maximum de CHF 65'000 sera accordé cette année, dont des aides pour les abonnements TP. Si l'on garde CHF 15'000.- de « Divers », le montant total des aides pour les transports publics pour les jeunes et les seniors peut théoriquement être estimé à CHF 220'000.-. Ce montant est très proche du total estimé sur la base des montants initialement proposés : **CHF 232'200.-**.

|                           | Jeunes                                               | Seniors                                              | Seniors déposant le permis |
|---------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------|
| <b>Abonnement Mobilis</b> | Subvention de 50%<br>Max. CHF 500.-<br>(dès 5 zones) | Subvention de 50%<br>Max. CHF 400.-<br>(dès 4 zones) | x                          |
| <b>Abonnement CFF</b>     | Subvention de CHF<br>700.-                           | Subvention de CHF<br>1'000.-                         | x                          |



On peut également modifier quelque peu les propositions afin d'intégrer l'aide spécifique pour les seniors déposant leur permis :

|                           | <b>Jeunes</b>                                        | <b>Seniors</b>                                       | <b>Seniors<br/>déposant le permis</b>                |
|---------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>Abonnement Mobilis</b> | Subvention de 50%<br>Max. CHF 400.-<br>(dès 4 zones) | Subvention de 50%<br>Max. CHF 500.-<br>(dès 4 zones) | Subvention de 75%<br>Max. CHF 750.-<br>(dès 4 zones) |
| <b>Abonnement CFF</b>     | Subvention de CHF<br>650.-                           | Subvention de CHF<br>880.-                           | Subvention de CHF<br>1'440.-                         |

Si 196 (sur 561) jeunes demandent l'aide à l'achat d'un abonnement Mobilis (max. CHF 400.-), cela représenterait un total de CHF 78'400.-. Si 84 jeunes demandent l'aide à l'achat d'un AG CFF, cela représenterait un total de CHF 54'600.-. Le total s'élèverait donc à CHF 133'000.-.

Si 91 (sur 141) seniors demandent l'aide à l'achat d'un abonnement Mobilis (max. CHF 500.-), cela représenterait un total de CHF 45'500.-. Si 39 seniors demandent l'aide à l'achat d'un AG CFF, cela représenterait un total de CHF 34'320.-. Le total s'élèverait donc à CHF 79'820.-.

Le total s'élève ainsi à CHF 212'820.-. Cela représenterait CHF 7'180.- d'aides pour les seniors déposant leur permis, ce qui selon les montants proposés représente 5 à 10 personnes.

Toutefois, il semble utile de préciser ici que les estimations sont calculées sur le montant maximal d'octroi, or la plupart des demandes reçues à ce jour concerne un abonnement Mobilis pour 2 à 3 zones où le pourcentage s'applique et non le maximum. Le nombre de demandes estimé est également bien supérieur aux demandes reçues à ce jour. On peut donc raisonnablement penser que les estimations maximales indiquées ci-dessus ne seront pas atteintes prochainement, mais progressivement d'ici à 2030.

Ces estimations se basent sur les catégories et conditions actuelles, mais elles pourraient être revues s'il est décidé d'autres alternatives comme par exemple d'intégrer les adultes actifs comme bénéficiaires des subventions d'abonnements TP, ou de limiter le nombre d'octroi par année.

## 5 Analyse de la durabilité

### Dimension économique

Attribuer une aide aux seniors et aux personnes en formation pour leur abonnement de transports publics contribue à diminuer le coût de la vie, à maintenir leur accès aux divers services de la vie quotidienne, à la culture, aux loisirs et ainsi maintenir une certaine qualité de vie. Le financement de ces aides est réalisé via le Fonds FEED qui a récemment été augmenté. Les estimations réalisées se basent sur les demandes passées et actuelles et respectent le plafond annuel de la catégorie « Mobilité durable ». Les aides pourront être adaptées selon les demandes reçues. Cela permet à la Commune d'agir en faveur des seniors.

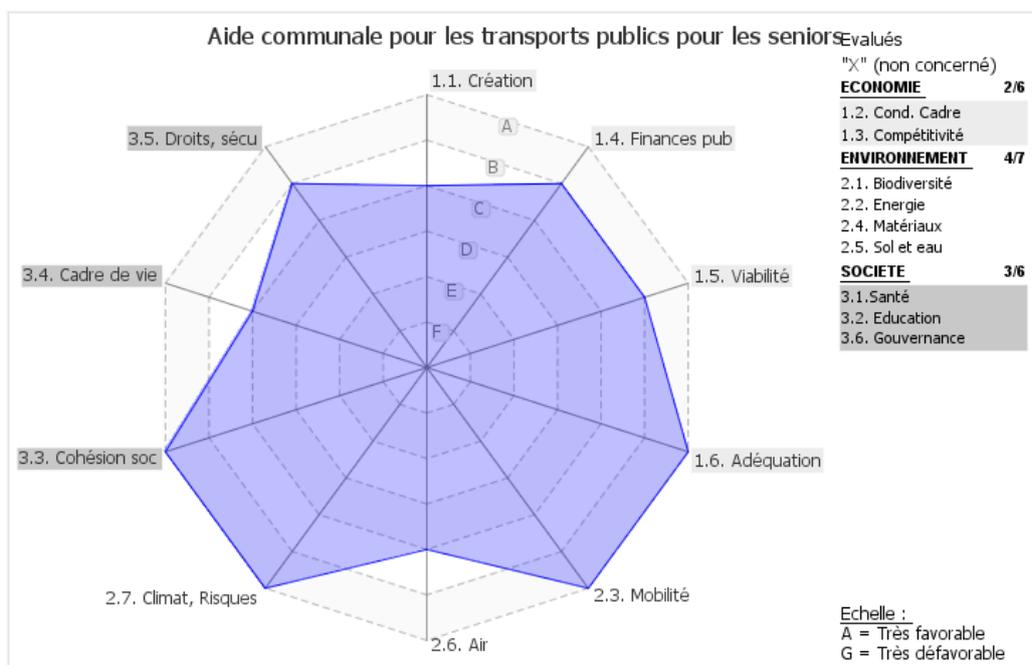


### Dimension sociale

Ces aides permettent de garantir une cohésion sociale en favorisant la mobilité durable des personnes âgées et des jeunes en formation. Pouvoir se déplacer librement à moindre coût permet à ces populations de participer à la vie sociale et de maintenir un cadre de vie agréable. Ces aides permettent d'améliorer l'égalité des chances pour ces populations dont la situation financière est souvent plus basse que les adultes actifs.

### Dimension environnementale

Ces aides ont pour but de favoriser les transports publics et de diminuer l'usage d'un véhicule individuel motorisé en rendant les TP plus accessibles et attractifs. Cela réduit ainsi les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.





## 6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le rapport n°02/2023 de la Municipalité du 05.12.2022 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

**d'accepter ce rapport tel que présenté ;**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Alain Monod



La Secrétaire municipale  
  
Sarah Miéville

Annexe : tableau

